

BULLETIN
DE
L'INSTITUT ÉGYPTIEN

Deuxième Série. — N° 4

ANNÉE 1883

LE CAIRE

IMPRIMERIE NOUVELLE DU « MONITEUR ÉGYPTIEN »

J. BARBIER et C^{ie}

1884

LA NUMISMATIQUE MUSULMANE

NOTICE

SUR QUELQUES PIÈCES RARES ET INÉDITES

Par E. T. ROGERS-BEY

PREMIÈRE PARTIE

Au point de vue artistique, quant à la beauté des figures, la variété des objets représentés, et à la netteté de la gravure, la numismatique musulmane ne peut pas se comparer à celles des Grecs et des Romains. Mais cette infériorité partielle est, à mon avis, très compensée par la grâce de la calligraphie coufique et arabe; et, laissant de côté la question purement artistique, pour nous ranger avec celle de l'histoire, je considère que la numismatique musulmane prime toutes les autres branches de cette science. Elle nous renseigne sur l'énorme étendue géographique de l'ancien empire des Khalifes. Elle nous rappelle les noms des Khalifes, ceux de leurs héritiers présomptifs, souvent ceux des gouverneurs des différentes provinces de l'empire, quelquefois ceux des vizirs, ainsi que le nom de la ville et la date de l'émission. Ainsi une série de

monnaies d'une ville nous enseigne tous les changements qu'elle aurait subis, les gouverneurs qui s'y sont succédé, et la durée des dynasties indépendantes qui y ont réussi à secouer le joug. Une série de monnaies d'une dynastie nous enseigne toute son histoire. Enfin, la numismatique musulmane nous aide à corriger les erreurs qui ont pu se glisser dans l'histoire écrite, et à en remplir les lacunes.

La lecture des légendes portées sur de rares pièces inédites, qui se présentent de temps à autre aux numismates, nous offrent quelquefois des difficultés, à première vue insurmontables, et des contrariétés presque inexplicables. Mais les recherches dans les archives de l'histoire arabe finissent par nous aider à résoudre les problèmes les plus difficiles.

Ma collection de monnaies coufiques contient plusieurs pièces qui m'ont intrigué, mais par des recherches dans les ouvrages des historiens arabes, mes perplexités ont disparu. Je me propose de vous en décrire deux à cette occasion.

La première pièce que je vous soumets est un dinâr de l'an 526 de l'hégire, frappé à Alexandrie par Abd-al-Mejîd, Abou-l-Meimoun. Poids 4.4015 grammes.

Revers, dans un petit cercle :

عبد الله *Le serviteur*

وولي *et ami de Dieu.*

Première légende :

ابوالميمون عبد المجيد ولي عهد المسلمين

Aboul-Meimoun, Abd-al-Mejîd, héritier des Musulmans.

Marge :

بسم الله الرحمن الرحيم ضرب هذا الدينار بالاسكندرية سنة ست
وعشرين وخمسة

Au nom de Dieu clément et miséricordieux, ce dinâr fut frappé à Alexandrie l'an 526.

L'avvers de ce dinâr ressemble à celui des autres pièces de l'époque, et ne nous préoccupe point. Mais le revers arrête notre attention, vu qu'il nous offre le nom simple de Abou-l-Meimoun 'Abd-al-Mejîd, sans mention des titres « d'Imam » et « Commandeur des croyants », qui sont accordés à tous les Khalifes Fati-mites, ni même de son titre honorifique « Al-Hafiz-le-dîn-Allah ». Son prédécesseur Al-Amir-bi-akham-Allah, qui était en même temps son cousin, est mort en 524, deux ans avant la date de cette pièce. Et puisque Abd-al-Mejîd a hérité le trône de son cousin, pourquoi n'a-t-il pas en même temps adopté ses titres ?

La seconde pièce que je porte à votre connaissance est un dinâr frappé à Misr en 529, sous le règne du

même prince ; mais ici 'Abd-al-Mejîd porte tous les titres : Imâm, etc., qui ne paraissent pas sur la première. Poids 4.384 grammes.

Avers, champ :

الامام	<i>L'imam</i>
عبد المجيد ابو	<i>'Abd-al-Mejîd, Aboul</i>
الميمون الحافظ	<i>Meimoun, al Hâfiz</i>
لدين الله امير	<i>ledîn Allah, commandeur</i>
المؤمنين	<i>des croyants.</i>

Marge :

بسم الله الرحمن الرحيم ضرب هذا الدينار بمصر سنة تسع وعشرين
وخمسة

Au nom de Dieu clément et miséricordieux, ce dinâr fut frappé à Misr l'an 529.

Revers, champ :

ولده	<i>Son fils</i>
الحسن ابو علي	<i>Al-Hassan abou 'Aly</i>
ولي عهد امير	<i>héritier du commandeur</i>
المؤمنين	<i>des croyants.</i>
عال	<i>Elevé (quant au titre de l'or.)</i>

Marge :

لا اله الا الله وحده لا شريك له محمد رسول الله علي ولي الله

Il n'y a de dieu que Dieu seul. Il n'a pas d'associé. Mohammad est l'envoyé de Dieu, Aly est l'ami de Dieu.

Sur l'avvers de ce dinâr, frappé seulement trois ans plus tard que l'autre, tous les titres d'usage sont accordés au Khalife régnant, « l'Iman 'Abd-al-Mejîd, Abou-l-Meimoun, Al-Hâfiz-le-din-Illah, commandeur des croyants. » Au revers de la même pièce nous trouvons le nom d'un certain Hassan-abou-Aly, accompagné du titre de « héritier du commandeur des croyants. » Le légitime héritier d'Al-Hâfiz était son fils Ismaïl, qui, en effet, lui a succédé après sa mort en l'an 544, avec le titre honorifique de Az-Zâfir-bi-Amr-Illah. Qui donc a pu être ce Hassan-abou-Aly ?

L'historien Ibn-al-Athîr, dans son Kitab-al-Kâmil-fi-t-tarîkh, nous donne des renseignements qui éclaircissent ces questions.

Il nous raconte que le dixième Khalife Fatimite, Al-Amir-bi-ahkâm-Illah, Abou-Aly Al-Mansour, fut assassiné par des sicaires de la secte des Batiniyeh ordinairement appelés les *assassins*, le 2 zil-ka'deh de l'an 524. N'ayant pas d'enfant mâle, son cousin 'Abd-al-Mejîd fut désigné comme successeur, mais il ne fut pas immédiatement proclamé Khalife, parce que la veuve de Al-Amir se déclara enceinte. Or, 'Abd-al-Mejîd fut proclamé régent de l'empire en attendant la naissance

posthume ; car, dans le cas où l'enfant fût mâle, c'est lui qui serait le successeur au trône. Voici donc l'explication du manque de titres sur la première monnaie, 'Abd-al-Mejîd n'étant à cette époque que régent de l'empire.

Mais Al-Amir est mort en 524, et cette pièce porte la date de 526 ; il n'était certainement pas nécessaire d'attendre deux ans pour savoir le sexe de l'enfant posthume. Ibn-al-Athîr nous explique la cause du délai.

Au commencement de sa régence, 'Abd-al-Mejîd fit choix de Abou-Aly-Ahmed, fils de Al-Afdal et petit-fils du célèbre Bedr-el-Jamâly, comme vizir.

C'est ce Bedr-el-Jamaly qui, sous le règne de Al-Mustansir-billah, fit construire une portion du mur d'enceinte du Caire et notamment la porte de Bab-an-Nasr, sur la corniche de laquelle se trouve son nom avec tous ses titres.

Celui-ci usurpa tout le pouvoir et toutes les prérogatives du régent, et l'a même incarcéré dans son palais, où personne ne pouvait avoir accès auprès de lui sans sa permission, de façon que 'Abd-el-Mejîd n'avait que le nom de régent, sans aucun pouvoir.

Pendant son emprisonnement, la veuve du Khalife Al-Amir mit au monde une fille, et 'Abd-al-Mejîd devait être proclamé Khalife, mais son vizir le retint encore en prison.

Abou-'Aly-Ahmed s'était même approprié toutes les richesses du palais, et les fit transporter à sa propre maison. Enfin, son despotisme et sa cruauté ont tellement irrité le peuple contre lui, qu'ils ont profité d'une

occasion, lorsqu'il s'est rendu au parc pour jouer à la paume, pour l'assassiner.

Cet événement eut lieu le 20 moharrem de l'an 526. Les conspirateurs se sont mis en embuscade, et parmi eux se trouvait un esclave européen, appartenant à 'Abd-al-Mejid, qui se jeta sur le vizir et le tua. Après quoi, il s'est rendu avec ses compagnons au palais, où ils ont libéré le régent, son maître, qui fut le même jour acclamé et proclamé Khalife, avec le titre honorifique de Al-Hafiz-li-Din-Allah. Ainsi, notre dinâr a dû être frappé dans la première vingtaine de cette année.

Quant au second dinâr et au nom de Hassan-Abou-Aly qui s'y trouve, il faut de nouveau avoir recours aux historiens arabes pour une explication. Marcel, une autorité sur l'histoire de l'Égypte et généralement très fidèle dans ses récits, n'est pas suffisamment clair à propos de ce Hassan. Il ne nous en dit que très peu, et ce qu'il dit n'est pas entièrement d'accord avec les données historiques.

Après avoir raconté le choix que fit successivement Al-Hâfiz, d'abord de Ahmed et puis d'un autre vizir, dont il ne donne pas le nom, Marcel nous dit : « Irrité, « le Khalife remplaça ce dernier vizir par le fils du premier, Hassan, homme dont la cruauté et l'avarice « étaient connues. »

Mais Ibn-al-Athir dit que dans l'an 526, lorsque Al-Hâfiz fut proclamé Khalife, il choisit comme vizir Abou-l-Fat-h-Yânis, et le fit appeler Emir-al-juyouch, commandant en chef de l'armée, titre que nous trouvons estropié dans un quartier du Caire près de Bab-ash-Sha'riyeh, qui s'appelle *Margoush*. Il était orgueilleux,

dissimulé et méchant ; et bientôt le Khalife en éprouvait une grande peur, et cherchait à le circonvenir. Le vizir s'en apercevant, refusait toujours de manger ou de boire quoi que ce soit chez le Khalife, de crainte d'être empoisonné. Mais, malgré toutes ces précautions, le Khalife réussit à la fin, en faisant mettre de l'eau empoisonnée dans la cruche où se lavait le vizir, qui en mourut le 6 zil-hejeh de la même année.

Après la mort de ce vizir, Al-Hâfiz nomma à sa place son propre fils Hassan-abou-'Aly et le fit proclamer héritier présomptif. Mais dans l'an 529 (l'an de l'émission du dinâr dont il s'agit) ce Hassan fut empoisonné. Il était d'une disposition cruelle et avare, et il usurpait tout le pouvoir, ne laissant à son père que le nom de Khalife. Il fit mettre à mort grand nombre de princes. Le Khalife envoya une bande contre lui au Caire, mais celui-ci appela autour de lui ses partisans qui se défendirent si bien, qu'ils repoussèrent la bande, et ceux parmi eux qui ne furent pas tués, se sont réfugiés à Al-Ghizeh.

Après peu, le restant des émirs se revoltèrent contre Al-Hassan et se sont mis d'accord pour le tuer. Ils envoyèrent insister péremptoirement au Khalife qu'il leur fasse livrer son fils. Alors le Khalife appela Hassan et le mit en arrestation et en prévint les émirs, espérant qu'ils s'en contenteraient ; mais ceux-ci n'en étaient pas contents et demandèrent instamment sa mort.

Le Khalife prévoyant que s'il consignait son fils Hassan aux émirs, ils le tueraient indignement, et que comme il lui serait impossible de lui sauver la vie, il s'est décidé à le faire empoisonner chez lui. Il y avait

à la cour deux médecins : l'un juif et l'autre musulman. Le Khalife fit appeler le juif et lui demanda un poison subit et efficace, mais celui-ci répondit qu'il n'en savait pas. Puis il fit appeler le musulman qui répondit immédiatement à sa demande, prépara la dose, et la fit administrer à Hassan qui en est mort subitement.

Al-Hâfiz fit prévenir les émirs et l'armée de la mort de Hassan, et ils ont voulu voir son cadavre. Admis dans sa présence, ils croyaient qu'il feignit la mort, et pour s'en assurer, l'un d'eux blessa le cadavre au fond du pied, et lorsqu'ils ont vu que le sang ne coula pas de la blessure, ils étaient convaincus de la mort et sont partis contents.

Après cet événement, El-Hâfiz bannit le médecin musulman, mais en lui permettant d'enlever avec lui tous ses biens; et il récompensa le médecin juif en lui accordant un appartement dans le palais.

Ainsi, nous voyons que ce second dinâr est aussi parfaitement d'accord avec les anciens récits de l'histoire. Al-Hassan-abou-'Aly était le fils aîné d'Al-Hâfiz et son héritier présomptif; mais, étant mort du vivant de son père, celui-ci eut pour successeur son fils cadet Isma'il, qui, à son avènement au trône, prit le titre honorifique de Az-Zafir-bi-amr-Allah.
